

**FPG Portefeuille FNB de croissance Vanguard de l'Empire Vie**

Fonds de placement garanti de l'Empire Vie

28 octobre 2024

**Bref aperçu**
**Gestionnaire du fonds :** Placements Empire Vie Inc.

**Gestionnaire de fonds secondaire :**
**Valeur totale du fonds :** —

Vanguard Investments Canada Inc.

**Rotation du portefeuille :** s. o.

**Date de création du fonds :** octobre 2024

Catégorie	Date de création de la catégorie de fonds	Placement minimal	Garantie sur la prestation à l'échéance/garantie sur la prestation au décès (%)	Ratio des frais de gestion (RFG) (%)	Valeur liquidative par unité (\$)	Nombre d'unités en circulation
K*	octobre 2024	Dépôt initial de 1 000 \$, 50 \$ par fonds	75/75	1,99**	-	—
L*	octobre 2024	Dépôt initial de 1 000 \$, 50 \$ par fonds	75/100	2,46**	-	—
M*	octobre 2024	Dépôt initial de 1 000 \$, 50 \$ par fonds	100/100	2,66**	-	—
U*	octobre 2024	Dépôt initial de 1 000 \$, 50 \$ par fonds	75/75	1,17**	-	—
V*	octobre 2024	Dépôt initial de 1 000 \$, 50 \$ par fonds	75/100	1,62**	-	—
W*	octobre 2024	Dépôt initial de 1 000 \$, 50 \$ par fonds	100/100	1,82**	-	—

\* Les catégories de fonds K, L et M offrent les options de frais d'acquisition SF ou de FE, et les catégories de fonds U, V et W offrent l'option de frais d'acquisition de série F/H.S.

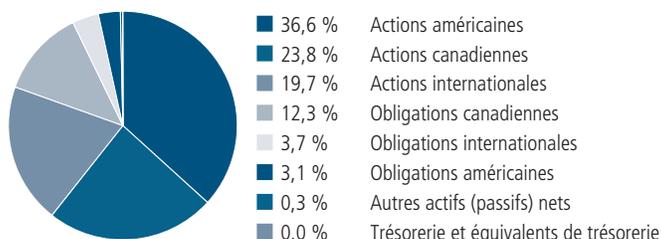
\*\* Le RFG est une estimation puisque le fonds existe depuis moins de 12 mois.

**Dans quoi le fonds investit-il?**

Le fonds investi principalement dans une combinaison diversifiée d'actions et de titres à revenu fixe. Le fonds investit directement dans des titres ou par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs fonds secondaires. Le fonds investit actuellement la majeure partie de ses actifs dans des unités du fonds négocié en bourse Vanguard Portefeuille FNB de croissance.

**Dix principaux placements du fonds secondaire (au 31 août 2024)**

Vanguard US Total Market Index ETF	36,3 %
Vanguard FTSE Canada All Cap Index ETF	24,2 %
Vanguard FTSE Developed All Cap ex North America Index ETF	14,7 %
Vanguard Canadian Aggregate Bond Index ETF	11,5 %
Vanguard FTSE Emerging Markets All Cap Index ETF	5,3 %
Vanguard Global ex-U.S. Aggregate Bond Index ETF (CAD-hedged)	4,0 %
Vanguard US Aggregate Bond Index ETF CAD-hedged	3,9 %
Pourcentage total des dix principaux placements :	<b>99,9 %</b>
Nombre total de placements :	<b>7</b>

**Segmentation des placements du fonds secondaire (au 31 août 2024)**

**Quel est le degré de risque?**

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir de plus amples renseignements.


**À qui le fonds s'adresse-t-il?**

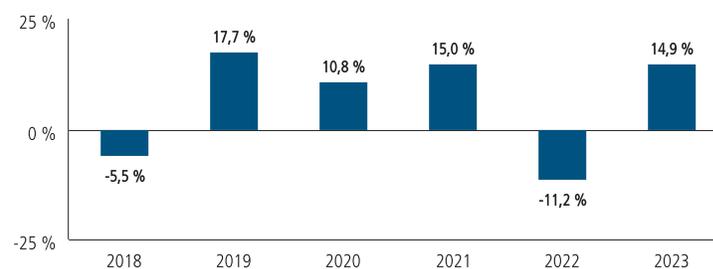
Ce fonds peut convenir à une personne qui recherche une croissance du capital à long terme et qui est disposée à accepter un degré de risque modéré.

**Quel a été le rendement du fonds?**

Cette section indique le rendement du fonds secondaire au cours des 6 dernières années. Les rendements sont calculés après déduction du RFG du fonds secondaire. Toutefois, le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. Le rendement réel dépendra de la catégorie du fonds choisie et de votre situation fiscale.

**Rendements annuels**

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds secondaire pour chacune des 6 dernières années. Au cours des 4 dernières années, le fonds a connu un rendement à la hausse durant 4 années, et un rendement à la baisse durant 2 années.


**Rendement moyen**

Le rendement annuel composé du fonds secondaire a été de 7,73 % au cours des 6 dernières années. Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le fonds secondaire il y a 6 ans, la valeur de votre placement serait de 1 635 \$.

**Y a-t-il des garanties?**

Ce fonds est offert dans le cadre d'un contrat individuel à capital variable. Il est assorti de garanties pouvant protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Des frais d'assurance sont facturés pour les garanties. Veuillez consulter le document Brochure documentaire et dispositions du contrat pour obtenir plus de détails sur les garanties et les frais d'assurance.

## Combien cela coûte-t-il?

Vous trouverez ci-dessous les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, détenir ou vendre des unités du fonds.

### 1. Frais de vente

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne
<b>Sans frais</b>	Aucuns frais de vente.	<ul style="list-style-type: none"> <li>La totalité de votre dépôt reçu par l'Empire Vie sert à acheter des unités.</li> <li>L'Empire Vie verse une commission à votre conseiller.</li> <li>Aucuns frais de retrait.</li> <li>Aucuns frais pour les virements.</li> </ul>
<b>Frais d'entrée</b>	Jusqu'à 5 % du montant investi.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vous choisissez le taux avec votre conseiller.</li> <li>Les frais d'entrée sont déduits du montant investi. Le montant de ces frais est remis à votre conseiller à titre de commission.</li> <li>Aucuns frais de retrait.</li> <li>Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds sans devoir payer de frais d'entrée.</li> </ul>
<b>Frais de vente différés *</b>	<b>Retrait dans les délais suivants :</b> Pendant la 1 <sup>re</sup> année 5,5 % Pendant la 2 <sup>e</sup> année 5,0 % Pendant la 3 <sup>e</sup> année 5,0 % Pendant la 4 <sup>e</sup> année 4,0 % Pendant la 5 <sup>e</sup> année 4,0 % Pendant la 6 <sup>e</sup> année 3,0 % Pendant la 7 <sup>e</sup> année 2,0 % Après 7 ans 0,0 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 5,0 %.</li> <li>La totalité de votre dépôt sert à acheter des unités.</li> <li>Les frais de retrait sont déduits du montant vendu.</li> <li>Vous pouvez vendre jusqu'à concurrence d'un certain pourcentage de vos unités chaque année, sans frais de retrait.</li> <li>Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds, sans devoir payer de frais de retrait.</li> </ul>
<b>Frais modiques *</b>	<b>Retrait dans les délais suivants :</b> Pendant la 1 <sup>re</sup> année 3,0 % Pendant la 2 <sup>e</sup> année 2,5 % Pendant la 3 <sup>e</sup> année 2,0 % Après 3 ans 0,0 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 2,5 %.</li> <li>Le calendrier des frais de retrait est établi selon la date où vous avez investi la première fois dans un fonds.</li> <li>Tous frais de retrait que vous payez sont remis à l'Empire Vie.</li> </ul>
<b>Série F/ honoraires de service</b>	Série F (nom de mandataire) : Le montant que vous payez pour cette option de frais d'acquisition sera décrit dans l'entente entre vous et votre conseiller. Série F (nom de client) : Le montant que vous payez pour cette option de frais d'acquisition sera décrit dans la proposition du FPG de l'Empire Vie et l'entente de frais de conseils de série F pour les comptes au nom du client entre vous et votre conseiller.	<ul style="list-style-type: none"> <li>La totalité de votre dépôt reçu par l'Empire Vie sert à acheter des unités.</li> <li>L'Empire Vie verse une commission à votre conseiller.</li> <li>Aucuns frais de retrait.</li> <li>Aucuns frais pour les virements.</li> <li>Série F (nom de client) : Les frais de conseils sont de 0,50 % à 1,35 % et les taxes applicables sont perçues sur une base mensuelle par le rachat des unités du fonds de série F correspondant dans votre contrat.</li> </ul>

\* REMARQUE : Depuis le 29 mai 2023, nous n'offrons plus les options de frais de vente différés (FVD) et de frais modiques (FM) pour les nouveaux dépôts. Les virements entre les fonds acquis avec la même option de frais d'acquisition continueront d'être autorisés.

### 2. Frais permanents du fonds

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG inclut également les frais d'assurance, une charge qui sert à couvrir les garanties sur les prestations à l'échéance et au décès des contrats de fonds de placement garanti 75/75, 75/100 et 100/100 de l'Empire Vie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Veuillez consulter le document Brochure documentaire et dispositions du contrat pour obtenir plus de détails sur le RFG et les frais d'assurance.

### 3. Commission de service

L'Empire Vie paie une commission de service jusqu'à concurrence de 1,25 % de la valeur de vos placements chaque année tant que vous détenez des unités dans le fonds. La commission de service couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit. Aucune commission de service n'est payable aux termes de l'option de frais d'acquisition de série F/honoraires de service.

### 4. Autres frais

Les opérations à court terme excessives s'entendent de l'achat, du virement ou du retrait fréquent d'unités de catégorie de fonds. L'Empire Vie déduira jusqu'à concurrence de 2 % de la valeur des unités que vous vendez ou transférez dans les 90 jours qui suivent leur achat. Ces frais sont remis aux fonds.

### Et si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée concernant votre placement dans les deux jours ouvrables qui suivent la date de réception de l'avis de confirmation. Vous devez nous informer par écrit que vous voulez annuler l'opération. Nous tenons pour acquis que vous avez reçu votre avis de confirmation cinq jours ouvrables après sa mise à la poste. Le montant remboursé correspondra au moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds, si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne s'applique qu'à l'opération spécifique et inclut le remboursement de tous frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

### Renseignements supplémentaires :

Ce sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous référer à la brochure documentaire et aux dispositions du contrat pour plus de détails.

#### L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie

259, rue King Est  
 Kingston, Ontario K7L 3A8  
 Téléphone : 1 800 561-1268  
 Courriel : placement@empire.ca

Télécopieur : 1 800 419-4051  
 Site Web : www.empire.ca

MD Marque déposée de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. Les contrats sont établis par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. **Tout montant affecté à un fonds distinct est placé aux risques du titulaire du contrat, et la valeur du placement peut augmenter ou diminuer.**